



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

ID : 056-215601626-20230620-DB20230634-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 20 juin 2023

CONVENTION D'ORGANISATION DE L'EVENEMENT « LES JARDINS AU CHATEAU » - VILLE DE PLOEMEUR/ASSOCIATION « LES COMMUNS D'ABORD »

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Georges CORNEC à Christian PERRIEN, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Ronan LOAS.

Secrétaire de séance : Vagtang CROGUENNEC.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

n°34

CONVENTION D'ORGANISATION DE L'EVENEMENT « LES JARDINS AU CHATEAU » - VILLE DE PLOEMEUR/ASSOCIATION « LES COMMUNS D'ABORD »

Rapporteur : Jean-Luc SCIEUX

Depuis plusieurs années, la Ville de Plœmeur confie à l'association « les communs d'abord » la réalisation et la gestion d'un événement autour des plantes intitulé « les jardins au château ».

En 2023, cette animation se déroulera les 16 et 17 septembre. Ces dates correspondent aux journées européennes du patrimoine.

Le jardin, dans toutes ses composantes (agrément, potager et accessoires) sera le principal attrait de cette manifestation. À cela, viendra s'ajouter la mise en valeur des produits locaux. Pour cela, des chefs réaliseront, sur site, des spécialités culinaires.

Par ailleurs, une visite des bunkers sera organisée par l'association « les bunkers du Ter ».

Ce rendez-vous est également l'occasion de remettre les prix des maisons et jardins fleuris.

Cet événement, dont l'entrée est gratuite, fera l'objet de la convention de partenariat jointe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 6 juin 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 7 juin 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du jeudi 8 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat ;
- **ACCORDE** une subvention de 3 000 euros à l'association « Les communs d'abord ».

Délibération adoptée à la L'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire